

Contrôle sanitaire des zones d'activités nautiques

Présence de cyanobactéries

Saison 2024

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Loire
Atlantique

Les cyanobactéries sont des micro-organismes qui peuvent proliférer dans les eaux douces. Elles ressemblent à des algues microscopiques de couleurs diverses allant du vert au bleu vif, pouvant former des dépôts ou des mousses à la surface de l'eau.

Certaines espèces peuvent produire et libérer des toxines qui peuvent être à l'origine de risques de santé pour les baigneurs ou les pratiquants d'activités nautiques.



Au vu des dernières analyses, cette zone est classée :

NIVEAU 4 : INTERDICTION

Des toxines sont détectées en quantité très importante

- ▶ Interdiction des activités nautiques de loisirs, à l'exception des bateaux de type quillard inchavirable, habitables et bateau à cabine
- ▶ Les dérogations éventuelles autorisant les pratiques assimilables à la baignade (nage en milieu naturel, triathlon, chien de sauvetage...) sont suspendues.
- ▶ La consommation du poisson pêché est fortement déconseillée
- ▶ L'abreuvement et la baignade des chiens sont fortement déconseillés
- ▶ Consulter rapidement un médecin en cas d'apparition de troubles de santé
- ▶ En cas de contact avec l'eau, se rincer soigneusement à l'eau claire



Si vous souhaitez des informations complémentaires,
vous pouvez consulter le site de l'EDENN : www.edenn.fr

edenn
Ensemble pour la reconquête de l'Erdre